



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

26 juillet 2018

Permis de chasse **Possibilité d'achat en ligne**

Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) permet dès aujourd'hui aux chasseurs de commander leur permis directement sur Internet. A terme, le SCPF souhaite développer une application mobile permettant l'enregistrement électronique des animaux abattus à l'aide d'un smartphone ou d'une tablette.

En coopération avec le Service informatique, le SCPF a développé une offre en ligne afin de permettre aux chasseurs de commander et de payer leur permis de chasse sur le site du SCPF (<https://www.vs.ch/web/scpf>). Une fois la commande effectuée sur internet, le carnet de contrôle et les fournitures seront expédiés comme d'habitude par courrier. A noter qu'il sera toujours possible d'obtenir son permis à l'aide du formulaire personnalisé ad hoc envoyé par poste aux nemrods du canton.

Une deuxième phase de développement est planifiée afin qu'à terme les chasseurs puissent établir eux-mêmes leur permis après l'inscription en ligne. De plus, le carnet de contrôle actuellement en vigueur sera remplacé par une application mobile permettant l'enregistrement électronique des animaux abattus, à l'aide d'un smartphone ou d'une tablette, directement sur le terrain. L'introduction de cette application mobile sera coordonnée avec le prochain arrêté quinquennal de la chasse (2021 – 2025).

Chaque année, quelque 2700 permis de chasse sont délivrés en Valais.

Personne de contact :

Peter Scheibler, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, 027 606 70 05
ou 079 355 39 03.

